

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DU COMITÉ SYNDICAL

31 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

30

PRESENTS

20

VOTANTS

26

Pour	Contre	Abstention
26	0	0

N°

662

OBJET :

**Contrat de reprise des
papiers avec NORSKE
SKOG**

L'an deux mille vingt-cinq (2025), le trente et un mars (31) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 19 mars 2025, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Madame, Nathalie COUTIER,

et Messieurs Roland BOULARD, Jacques CONSTANTINIDI, Michel COURTEAUX, Romain DESANLIS, Fabrice HUBERT, Pascal LEFORT, Pascal LORIN, Didier NOBLET, Pascal PERROT, Brunon ROULOT, René SCHULLER, Alphonse SCHWEIN, Olivier SOUDANT, Julien VALENTIN, Patrick VIÉ, Jean-Marie VIEVILLE,

Étaient présents les membres suppléants : Jean-Michel GOBRON (Suppléant de Philippe CAPLAT), Denis FENAT (Suppléant de Augustin DELAVENNE) Liliane MARTIN (Suppléante de Jacques JESSON)

Étaient représentés :

Mesdames Martine BOUTILLAT (Pouvoir Pascal PERROT), Marie-Laure WERBROUCK (Pouvoir Roland BOULARD), Messieurs Christian COYON (Pouvoir René SCHULLER), Thierry DUPONT (Pouvoir à Michel COURTEAU), Yves GERLOT (Pouvoir Fabrice HUBERT), Patrice VALENTIN (Pouvoir Patrick VIÉ)

Étaient excusés : Jean-Pierre FORMET, Valérie MORAND,

VU le contrat de reprise des papiers avec NORSKE SKOG,

Le Président rappelle que le SYVALOM avait contractualisé un contrat de reprise de ses papiers avec le papetier NORSKE SKOG pour la période d'avril 2022 au 31 mars 2025. Ce contrat garantissait au syndicat un prix de Rachat minimum de 90 €/t.

Le papetier propose aujourd'hui au SYVALOM la contractualisation d'un nouveau marché sur la base d'un prix de Rachat minimum de 100 €/t.

Ce nouveau contrat entrera en vigueur à compter du 1er avril 2025 jusqu'au 31 mars 2030. Il pourra être renouvelé sans préavis, à la demande de la Collectivité par reconduction expresse pour deux périodes d'une année.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer le nouveau contrat de reprise des papiers avec NORSE SKOG ainsi que tout autre document s'y référant.

Extrait certifié conforme

La Veuve, le 31 mars 2025



Syvalom
Syndicat de Valorisation des
Ordures Ménagères de la Mame

Le Président
Julien VALENTIN